

RAPPORT N° 05/1-04
au Conseil Municipal

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

**FINANCEMENT EN FONCTIONNEMENT POUR 2005
AU TITRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES DU CONTRAT DE VILLE**

Par Délibération n° 99/7-65 du 14 décembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le troisième Contrat de Ville intercommunal avec l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Sainte-Marie portant sur la période 2000/2006.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager la part des crédits contractualisés afin de permettre la mise en œuvre des actions du programme 2000/ 2006 de la Politique de la Ville signé entre l'Etat, la Région, le Département et la Commune.

Il convient aujourd'hui, de se prononcer sur les financements définitifs au titre des crédits contractualisés de la Commune pour le programme d'actions à mettre en œuvre en 2005 (le tableau financier récapitulatif des actions fonctionnement est joint en annexe).

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 2005 ;
- à engager les crédits de la Commune pour les actions contractualisées ;
- à contracter selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettre de commande...) ;
- à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Département ;
- à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPU


René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/1-04
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 11 mars 2005**

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

**FINANCEMENT EN FONCTIONNEMENT POUR 2005
AU TITRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES DU CONTRAT DE VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/1-04 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim DINDAR, 4^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(4 abstentions - dont 1 vote par procuration)**

ARTICLE 1

Approuve le programme des actions en Fonctionnement au titre des crédits contractualisés du Contrat de Ville pour l'année 2005 dont la liste est jointe en annexe (ce programme remplace et complète le programme validé par Délibération n° 04/6-11 du Conseil Municipal en séance du 17 décembre 2004).

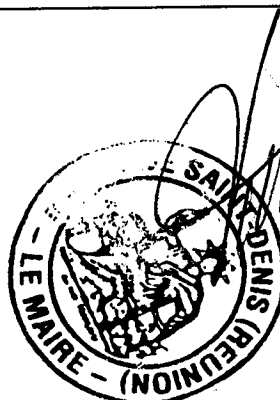
ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 2005, à procéder aux inscriptions budgétaires du programme de Fonctionnement et à proposer ladite programmation aux instances de la Politique de la Ville (Comité de Pilotage - Conférence Régionale).

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 MAR. 2005



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA